

Question présentée par le député :

M. Murat Julian Alder

Date de dépôt : 18 mars 2019

Question écrite urgente

Frais judiciaires en matière de contrats conclus avec des consommateurs (art. 32 CPC) : quelles sont les statistiques pour l'année 2018 ?

Afin d'éviter d'inutiles redites, l'auteur de la présente question écrite urgente prie le lecteur de bien vouloir se référer à la réponse du Conseil d'Etat n° QUE 768-A du 21 février 2018, ainsi qu'au projet de loi n° PL 12283 actuellement en suspens devant la commission judiciaire et de la police du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. De combien de nouveaux litiges au sens de l'art. 32 du Code de procédure civile suisse (CPC) le Tribunal de première instance a-t-il été saisi en 2018 ?*
- 2. Combien de causes ont-elles été ouvertes à la demande d'un « consommateur » au sens de l'art. 32 CPC en 2018 ?*
- 3. Combien de causes ont-elles été ouvertes à la demande du « fournisseur » (art. 32 al. 1 let. b CPC) / de « l'autre partie » (art. 32 al. 2 CPC) en 2018 ?*
- 4. Quelle a été la valeur litigieuse moyenne de ces causes en 2018 ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié pour sa prompte réponse à la présente question écrite urgente.